



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP : 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677 75 79 93 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

Facebook : <https://www.facebook.com/projetreboisement1400/>

YouTube : <https://www.youtube.com/channel/UCj5Us8C2u6nLJ0ijb9dVnMQ>

PROJET « REBOISEMENT 1400 »

**SYNTHESE DES ACTIVITES DE REBOISEMENT
REALISEES EN 2019 ET 2020 DANS LA COMMUNE
DE NYAMBAKA (REGION DE L'ADAMAOUA)**



Par :

Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC)

B.P : 15 107 Yaoundé / Contact : 677 75 79 93 / Email: ctfccameroun@yahoo.com /

Web : www.foretcommunale-cameroun.org

Février 2021

TABLE DES MATIERES

RESUME DE L'ACTION	3
1. Zones d'intervention du projet et cartographie des sites de reboisement de la commune de Nyambaka.....	4
1.1. Zones d'intervention du projet	4
1.2. Cartographie des sites de reboisement de la commune de Nyambaka	4
2. Sites de reboisés et essences plantées dans la Commune de Nyambaka	5
3. Relations / Nature des partenariats de la Commune de Nyambaka dans le cadre du Projet R1400	6
4. Récapitulatif des plantations en plein mises en place dans la Commune de Nyambaka	6
ANNEXES	8

RESUME DE L'ACTION

Le projet de reboisement de 1400 hectares de plantations dans les Communes de zones de savane sèche et de transition écologique prévu dans la convention de financement PAMFOR s'articule autour de l'APV/FLEGT. Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des Communes, le développement de 1400 hectares de plantation en vue de restaurer les écosystèmes forestiers dans les Communes bénéficiaires des zones de savane sèche (1000 ha) et de transition écologique (400 ha), et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

L'Action a engendré des effets positifs au cours de cette période reporting. Plusieurs opérations de reboisement ont été engagées pour préparer la campagne sylvicole de 2020. Toutefois, l'Action a permis aux Communes bénéficiaires de sauver certains sites de 2019 confrontés aux effets de la COVID-19. Malgré cette pandémie dont le confinement a impacté les activités de regarnis, d'entretien, d'arrosage et de sécurisation, on a pu réaliser sur ces plantations mises en place par les Communes en 2019 : **559,3 ha** regarnis réussis des sites reboisés sur les **846,76 ha plantés en zone de savane sèche**, soit un **taux de survie des plants de 55,93 %** et **169,5 ha** regarnis réussis des sites reboisés sur les **276,5 ha plantés en zone de transition**, soit un **taux de survie des plants de 41,37%**.

Au cours de cette période, la plupart des Communes cibles ont mis en place des pépinières, acquis des plants et démarré les opérations de piquetage, trouaison et de mise en terre sur des espaces retenus. Au stade actuel, elles ont engagé les opérations d'entretien, de sécurisation et d'arrosage des sites reboisés. Les équipes techniques communales sont à pieds d'œuvre pour assurer la réussite du Projet, avec l'accompagnement du CTFC, des Agents des services déconcentrés de l'Etat et particulièrement, ceux du MINFOF, du MINEPDED, du MINAT et du MINDDEVEL, des Chefs traditionnels et des Chefs d'établissements scolaires et sanitaires. Au cours de cette saison sylvicole 2020, **1 337,22 ha plantés en plein + 52 684 m de haie vive en plantation d'alignement en zone de savane sèche. Tandis que 272,5 ha plantés en plein + 35 700 m de plantation d'ornementaux en zone de transition.**

En somme, la superficie totale cumulée à jour dans les deux zones d'intervention de l'Action sur des espaces dégradés a largement dépassé les objectifs du projet. Nous avons atteint les **2 311,55 ha de plantations en plein et 88 384 m de plantation d'alignement** (Superficies regarnies réussies des sites plantés en 2019 + Superficies mises en terre en 2020).

Plus de **3 000 emplois saisonniers** ont été créés et près de **361 831,80 € (237 346 107 Francs CFA)** de subventions ont été allouées aux Communes pour conduire les diverses phases d'activités de reboisement au cours de cette période de reporting. Ces emplois et ces ressources financières ont contribué à augmenter les revenus des populations riveraines, tout en renforçant les capacités budgétaires et d'intervention des Communes bénéficiaires dans la maîtrise d'ouvrage des projets forestiers. Le projet est devenu en zone de savane sèche, le 1^{er} employeur saisonnier et permanent dans les Communes cibles.

D'autre part, l'ACFCAM/CTFC a encouragé les Communes bénéficiaires à promouvoir des partenariats avec des entreprises, des agriculteurs locaux, des Centres de santé intégrée et des établissements scolaires afin d'aller au-delà des objectifs attendus en termes de superficies et de taux de survie des plants. Ces partenariats vont contribuer à garantir une meilleure sécurisation et un entretien durable des espaces plantés dans les divers sites reboisés.

Au regard des actions engagées et des résultats obtenus au cours de cette période, on peut affirmer avec assurance que les objectifs en termes de couverts forestiers plantés et leurs effets positifs à court terme sur les changements climatiques et sur la protection des terres contre les dégradations, seront largement atteints et dépassés.

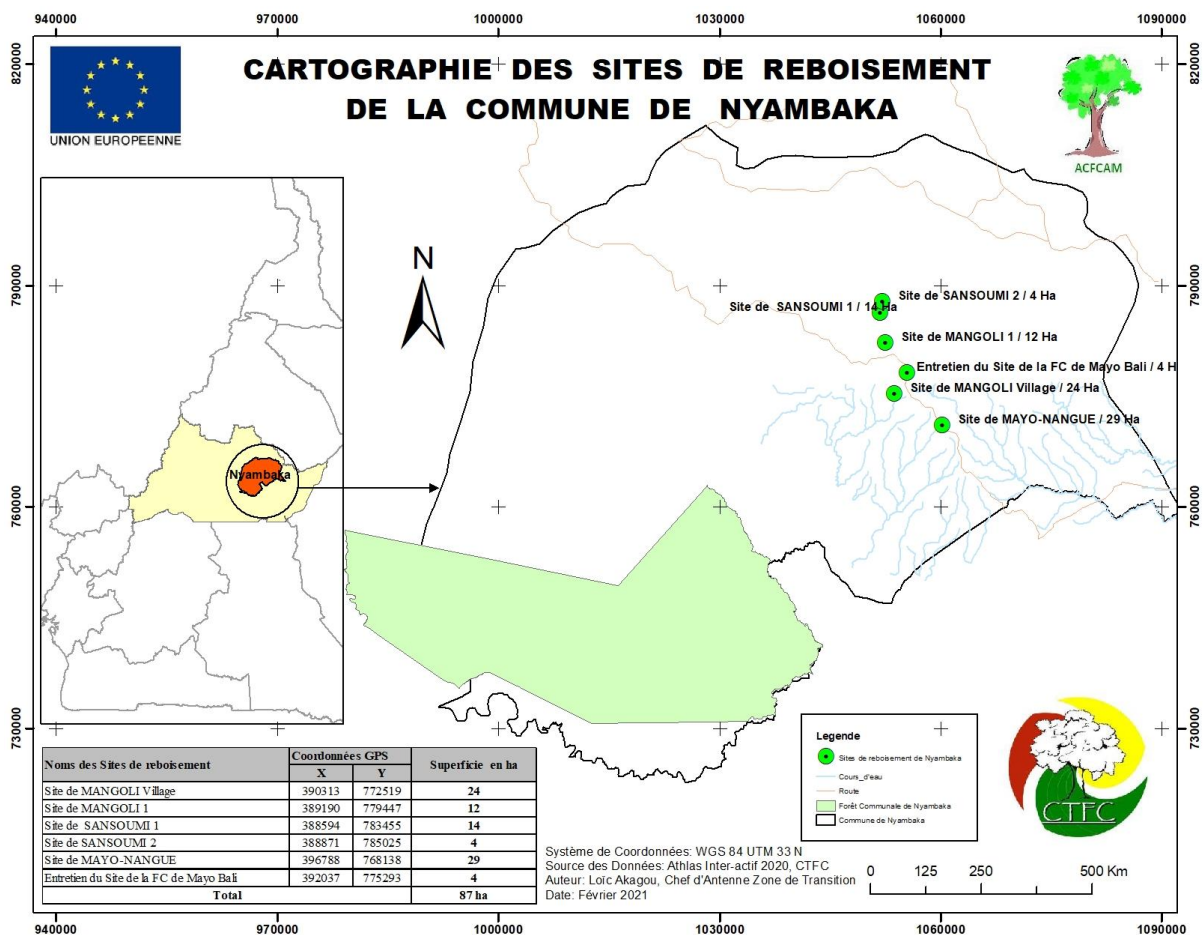
1. Zones d'intervention du projet et cartographie des sites de reboisement de la commune de Nyambaka

1.1. Zones d'intervention du projet

Au total 17 Communes ont bénéficiers du projet :

- 10 Communes de la zone de savane sèche : Guémé, Kaélé, Koza, Lagdo, Mogodé, Mokolo, Pitoa, Waza, Yagoua et Mora
- 07 Communes de la zone de transition : Bangangté, Dimako, Ndikiniméki, Nyambaka, Tubah Yoko, et Tonga.

1.2. Cartographie des sites de reboisement de la commune de Nyambaka



2. Sites de reboisés et essences plantées dans la Commune de Nyambaka

N°	Communes	Sites reboisés et regarnis	Essences plantées	Superficies par Essences	Intérêt socioéconomique des Essences
Zone de Transition Ecologique					
01	Nyambaka (Adamaoua) Obj : 50 ha sur les 4 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Localités de : Mangoli Village, Mangoli I, Sansoumi I, et Sansoumi II et Mayo-Nangue <p><u>TOTAL : 83 ha de plantation mixte</u></p>	Anacardier avec un écartement de 10m x 10m	Plantation en plein des fruitiers (Anacardier sur 64 ha et Manguifera indica (Manguiers) sur 19 ha (dont 54 ha regarnis réussis des sites reboisés en 2019 et 29 ha plantés en 2020).	<p>Nom scientifique : Anacardium occidentale_</p> <p>Famille : Anacardiaceae</p> <p>Source de revenu pour la commune à travers la vente des graines et de la pomme ; Les feuilles et les écorces sont utilisés dans le traitement des troubles dermatologiques, des troubles rénaux, l'huile de cajou est utilisée en pharmacie, en diététique et en cosmétique</p> <p>Meilleur fruit oléagineux, Très bénéfique pour la santé Les gaines possèdent une Grande valeur nutritive, et ont des effets protecteurs contre les maladies cardiovasculaires, le diabète, l'hypertension artérielle et le déclin cognitif.</p> <p>Nom scientifique : Manguifera indica</p> <p>Famille : Anacardiaceae</p> <p>Source de revenu pour la commune à travers la vente des fruits. On le cultive pour son fruit, la mangue, qui à maturité a une pulpe molle et juteuse de saveur sucrée. Le fruit vert entre dans une préparation épicée, le « rougail mangue ». Le bois du manguier, dont la teinte se rapproche du noyer, est utilisé en ébénisterie. Ses feuilles sont connues, pour leurs propriétés antiseptiques.</p>

3. Relations / Nature des partenariats de la Commune de Nyambaka dans le cadre du Projet R1400

N°	Communes bénéficiaires	Partenariats mis en place par R1400 et Durée	Objet du Partenariat	Résultats à court et moyen terme
01	Nyambaka	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4 ans ; ▪ Dotation des plants fruitiers par la GIZ en 2019. Durée ponctuelle ▪ Signature en cours des conventions de mise en œuvre, de suivi, d'entretien et de sécurisation des opérations de reboisement entre la Commune et les agriculteurs locaux. Durée indéterminée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atteindre les objectifs du R1400 ▪ Compléter les besoins exprimés en Manguiers par la Commune ▪ Mettre en place des cultures intercalaires pour participer aux entretiens 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les objectifs de R1400 sont suivis et les communes sont engagées ▪ Les DD MINFOF et MINEPDED sont associés ▪ Les plants sont bien entretenus à travers les cultures intercalaires par les ménages

4. Récapitulatif des plantations en plein mises en place dans la Commune de Nyambaka

Superficies totales à évaluer d'ici Mars 2021 = superficies regarnies réussies des sites plantés en 2019 + superficies reboisées en 2020

Niveau d'atteinte des objectifs fixés = $\frac{\text{superficies totales à évaluer d'ici Mars 2021} \times 100}{\text{Objectif sur 4 ans}}$

Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche	Objectif à atteindre sur 4 ans (en ha)	Superficies reboisés en 2019 (en ha)	Superficies reboisés en 2020 (en ha)	Superficies totales à évaluer d'ici Mars 2021 (en ha)	Niveau d'atteinte des objectifs fixés	Activité en cours sur le terrain
Nyambaka	50	54	29	83	166%	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le nettoyage complet des mauvaises herbes dans tous les sites de reboisement du projet R1400 et entretenir 04 ha sur le site de la FC de Mayo Bali ; - Enlever tous les mauvaises herbes coupés sur les sites de plantation est les bruler ; - Ouvrir les pare-feu autour des sites sur une distance de 10 m et lancer les feux précoces ; - Planifier les arrosages réguliers dans tous les sites au moins deux fois par semaine ; - Faire le paillage c'est-à-dire recouvrir le sol tout autour des plants avec des débris de végétaux pour diminuer l'évapotranspiration; - Veiller au suivi et à la surveillance journalière des plantations en positionnant sur chaque site un gardien ; - Réaliser deux (02) puits sur le nouveau site de Mayo-Nangue et entretien des ancien puits (05 puits) ; - Continuer les traitements phytosanitaires durant la saison sèche.

ANNEXES

Annexe 1 : Quelques images de terrain



Photo 1 : Pépinières d'anacardiens et de manguiers de la commune de Nyambaka



Photo 2 : Suivi des plantations dans les sites de reboisement de la commune de Nyambaka



Photo 3 : Sensibilisation des populations (jeunes, femmes, enfants) et autres acteurs impliqués dans les activités du projet reboisement



Photo 4 : Sensibilisation des responsables communaux, populations riveraines sur les aspects de légalité du bois et d’approvisionnement du marché domestique en bois légal

Annexe 2 : Mémoire d'entente pour le contrat de subvention entre l'ACFCAM et la Commune de Nyambaka

**ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES
DU CAMEROUN (ACFCAM)**
BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN
Tél : (00237) 22 20 35 12 Email : cfccameroun@yahoo.com
Site web : www.forestcommunale-cameroun.org

**MEMORANDUM D ENTENTE POUR LE CONTRAT DE SUBVENTION DE
L ACFCAM**

N°CRIS : 2018/400-359

(le « contracté »)

Entre
Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)
Association sans but lucratif
Registre principal N° 001304/RDA/J06/BAPP
Quartier Bastos
BP 15107 Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 677 75 79 93
« Maître d ouvrage et organisme contactant »

d'une part,

et

La Commune de NYAMBAKA

(le « Bénéficiaire »),

d'autre part,

(les « Parties »)

Il a été convenu ce qui suit:

August 2018
Contrat ACFCAM - NYAMBAKA

 Page 1 of 4

Conditions particulières

Article 1^{er} - Objet

- 1.1 Sous réserve du quitus de démarrage de l'Union européenne, le présent contrat a pour objet l'octroi, par l'ACFCAM, d'une subvention en vue du financement de la mise en œuvre de plantations de 70 hectares dans la commune de NYAMBAKA sous la supervision du Centre Technique de la Forêt communale dans le cadre de l'action intitulée: "Reboisement 1400", Avec l'Union européenne.
- 1.2 La subvention est octroyée au bénéficiaire aux conditions stipulées dans le présent contrat, constitué des présentes conditions particulières et des annexes qui seront mises à disposition lors de l'élaboration des plans annuels de travail.
- 1.3 Le bénéficiaire accepte la subvention et s'engage à cofinancer et à mettre en œuvre l'action sous sa responsabilité tout en respectant les procédures régissant les projets sous financement UE.

Article 2 — Période de mise en œuvre de l'action

- 2.1 Le présent contrat entre en vigueur à la date de la signature du document final par l'union européenne.
- 2.2 La mise en œuvre commence le premier jour du mois suivant la date du premier paiement du préfinancement par l'ACFCAM.
- 2.3 La période de mise en œuvre de l'action est de 48 mois.
- 2.4 La période d'exécution du présent contrat se termine à la date de paiement du solde par l'ACFCAM organisme contactant et dans tous les cas au plus tard dans les délais fixés par le contrat liant l'ACFCAM et l'administration contractante

Article 3 — Financement de l'action¹

- 3.1 Le montant total des coûts éligibles est estimé à 50000 EUROS (Soit 32 795 000 FCFA) tel que détaillé dans le plan d'action pluriannuel ACFCAM/Commune
- 3.2 L'ACFCAM s'engage à financer un montant maximum de 50 000 EUROS (Soit 32 795 000 FCFA)
Un manuel de procédure simplifié sera mis à la disposition de chaque commune pour l'élaboration des Termes de référence et leur approbation par le CTFC ainsi que l'exécution des dépenses liées à l'action. Un compte dédié et en cofinancement sera ouvert avec chaque commune.

Article 4 — Rapports et modalités de paiement

- 4.1 Les paiements sont effectués conformément aux plans de travail arrêté avec la commune et dans un compte dédié au projet avec des procédures de gestion.

Tout paiement devra requérir le non objection de l'Assistant technique qu'est le Centre technique de la forêt communale cosignataire des engagements financiers auprès des Communes.

Deux modes de financements auprès de la commune sont approuvés par l'administration contractante : Subvention directe : **30 000 EUROS (Soit 19 677 000 FCFA)**
Paiements directs ACFCAM sous la base des documents présentés par la Commune : **20000 Euros (Soit 13 118 000.FCFA)**

Le Préfinancement initial sera arrêté sur la base du Plan de travail avec la Commune. Les Préfinancements suivants se feront en fonction du calendrier d'activités et des disponibilités de fonds.

- 4.2 Les Cofinancements propres de chaque Commune et de leurs partenaires doivent être budgétisés et identifiés dans les plans de travail arrêtés de commun accord avec le CTFC agissant au nom de l'ACFCAM
- 4.3 Chaque Commune Bénéficiaire doit disposer du personnel municipal avec un chef de projet dédié aux activités de reboisement.
- 4.4 Les Communes apportent également dans la mise en œuvre du projet des contributions en nature : Plants, Ressources humaines, logistique, etc.
- 4.5 L'ACFCAM et la Commune s'accorde pour une garantie sur les inéligibles concernant les subventions octroyées. Chaque commune devra obtenir auprès du FEICOM une caution de garantie pour couvrir les risques inéligibles liés à l'utilisation des fonds reçus.

Article 5 — Adresses de contact

- 5.1 Toute communication relative au présent contrat doit être faite par écrit, comporter le numéro et l'intitulé de l'action et être envoyée aux adresses suivantes:

Pour le Maître d'ouvrage contractante

Les demandes de paiement et rapports joints, y compris les demandes de changement de compte bancaire, doivent être adressées à:

Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)
Registre principal N° 001304/RDA/J06/BAPP
Quartier Bastos
BP 15107 Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 677 75 79 93

Une copie des documents mentionnés ci-dessus ainsi que de toute autre correspondance doit être adressée à:

Pour le coordinateur (le Bénéficiaire)

Commune de
BP : - Cameroun
Tél : (237)

5.2 La vérification des dépenses sera effectuée par le Cabinet :

KPMGAfrique-Centrale
Immeuble Victoria 316 rue Victoria Bonanjo, BP 5563 Douala, Cameroun.
TEL +237 233439679/ +237 233432306 FAX: +237 233439685
S.A. d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes.
Capital Social: 100 000 000 F C.F.A.R.C. : 028814
Contact : Patrick KANA'A : +237 694 04 19 09

Article 6 — Annexes :

6.1 Les documents suivants seront annexés lors de l'élaboration des plans de travail avec chaque Commune et font partie intégrante du contrat: N°CRIS : 2018/400-359

- Annexe I : Description de l'action (y compris du cadre logique du projet et de la note succincte de présentation)
- Annexe II : Conditions générales applicables aux contrats de subvention conclus dans le cadre des actions extérieures de l'Union européenne
- Annexe III : Budget de l'action (Plan de Travail Annuel Budgétisé avec la Commune)
- Annexe IV : Règles en matière de passation de marchés pour le(s) bénéficiaire(s)
- Annexe V : Modèle de demande de paiement et fiche d'identification financière
- Annexe VI : Modèle de rapport narratif et financier
- Annexe VII : Termes de référence pour une vérification des dépenses d'un contrat de subvention conclu dans le cadre des actions extérieures de l'UE et modèle de rapport de constatations
- Annexe VIII : Modèle de garantie financière
- Annexe IX : Modèle de transfert de propriété d'actif

6.2 En cas de conflit entre les dispositions des présentes conditions particulières et celles des annexes jointes, les conditions particulières prévalent.

7.1. Le paiement initial de préfinancement est effectué dans un délai maximum de 30 jours suivant la réception de la demande de paiement par l'ACFCAM.

Fait en français entris originaux, un original remis à l'Autorité contractante, un original remis à la Commission européenne, et un au bénéficiaire.

Pour le bénéficiaire


Nom: **ISA IDIAMBANA**
Fonction: **Maire**
Signature: 
Date: **12 MAI 2018**

Pour l'ACFCAM

Num
Fonction
Signature
Date


Dupont Ouhogou

Endossement pour Suivi par le CTFC

Nom: **KEMAJOU**
Fonction: **DIR**
Signature: 
Date:



Août 2018
Centre ACFCAM - NYAMBAKA